

## **PROCES VERBAL**

### **SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**

**3 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le trois juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël THIBAULT, Maire.

***Etaient présents*** : M. AMORY, M. CZECH, M. PETIT, M. DALONGEVILLE, Me DUMURET, Me MASSAUX, M. WACHEUX, Me ARDELLE-BONDU, Me THIBAULT, Me AVERTY

***Etait représentée*** : Me PICAULT par M. THIBAULT

***Etaient absents***: M. DEREGNAUCOURT, M. MALPART

*Madame THIBAULT est nommée secrétaire de séance*

### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après avoir reçu l'avis favorable de la Commission d'attribution des subventions, le Conseil Municipal, vote les attributions de subventions aux associations :

CANNELLE : 12 891 euros à la majorité 1 voix contre (Me DUMURET)

1 abstention (M. WACHEUX)

CHASSEURS ARSY : 800 euros à l'unanimité

SOUVENIR FRANÇAIS : 300 euros à l'unanimité

COMPAGNIE ARC : 450 euros à l'unanimité

AFRA : 4 500 euros à l'unanimité

CLUB DES AINES : 1 300 euros à l'unanimité

LES GALOPINS : 1 000 euros à l'unanimité

BATTERIE FANFARE : 2 000 euros à l'unanimité

## **INFORMATIONS DONNEES PAR MONSIEUR LE MAIRE**

- Monsieur le Maire informe le Conseil avoir procédé à l'affichage des analyses de l'eau potable par l'A.R.S. Ces analyses datent du mois d'avril. Une analyse sur deux stipule qu'il est préférable pour les femmes enceintes et les nourrissons de ne pas consommer l'eau du robinet. Une autre analyse est en cours mais vu l'état tardif de réception desdits résultats il est préférable de ne pas faire une large information afin de ne pas affoler les habitants inutilement.

- Monsieur le Maire informe le Conseil que la petite maison de l'Abbé CAULIER sera probablement louée au 22 juillet 2024. L'agence NEXITY a informé Monsieur le Maire que lors des visites de la grande maison il est souvent noté qu'il manque un « coup de fraîcheur ». Le Conseil propose, éventuellement, que les futurs locataires puissent bénéficier de pots de peinture pour rafraîchir le logement. Madame MASSAUX précise que le terrain est dans un état déplorable (haies d'orties). Monsieur le Maire informe que la Commune s'occupera de la tonte et du nettoyage du terrain quand la maison sera louée.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DES ELUS**

- Madame DUMURET demande à Monsieur le Maire pourquoi l'Association C.H.A.D. n'a pas reçu de retour concernant sa demande de subvention, en précisant qu'un mail a été envoyé en janvier 2024. Après vérification, le mail n'est pas parvenu en Mairie alors que le second, envoyé début juillet a bien été réceptionné sur la seconde boîte mails de la Mairie. La secrétaire précise que la boîte mails sur laquelle le premier mail a été envoyé est toujours d'actualité et que les mails sont ouverts chaque jour ainsi que les spams.

- Monsieur WACHEUX informe le Conseil Municipal qu'un agriculteur a fauché toutes les haies le long du chemin de la Mayolle qui mène à Rémy sur à peu près 200 mètres. Monsieur WACHEUX demande à ce que cet agriculteur ait une mise en demeure. Le conseil municipal déplore l'agissement de cet agriculteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 35

ARSY le 4 JUILLET 2024

La secrétaire

Claire THIBAUT

Pour copie conforme

Le Maire